



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 3 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre de la politique « 1 % paysage » pour le projet d'autoroute de contournement ouest de Strasbourg

Le territoire traversé par l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg (Acos) bénéficie de la politique « 1 % paysage, développement et cadre de vie ». L'objectif de ces dispositions est de valoriser les paysages, remarquables ou ordinaires, en soutenant des projets portés par les collectivités territoriales concernées par le projet d'infrastructure routière.

Ce dispositif partenarial incite les collectivités territoriales à développer des projets de valorisation et d'amélioration de leurs paysages. Une enveloppe de 500 000 € est disponible pour financer des actions portant notamment sur l'amélioration du cadre de vie ou le développement économique et touristique des territoires.

Pour mener à bien cette démarche, Jean-Luc Marx, préfet de la Région Grand Est, préfet du Bas-Rhin a installé, ce mardi 3 avril 2018, un comité local regroupant les collectivités locales concernées, le département du Bas-Rhin, la Région Grand Est, les chambres consulaires et le monde associatif.

Le premier travail du comité sera, sur la base d'un diagnostic paysager du territoire traversé, de définir des orientations en matière de qualité paysagère puis un programme prévisionnel d'actions. Le financement des premières actions interviendra dès 2019.

La démarche du 1 % paysage intervient en complément des mesures d'intégration paysagère mises en œuvre par le concessionnaire.

Contact presse : préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -
Chef du service de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45
<http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

